



Les producteurs laitiers discutent des adaptations à la ferme qui répondent aux exigences du nouveau code de pratiques pour la liberté de mouvement des bovins laitiers et les veaux logés en paires ou en groupes

• 11 novembre, 2025

Publié en 2023, le nouveau [Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers](#) comprend les exigences suivantes concernant la liberté de mouvement des vaches laitières et des veaux logés en paires ou en groupes :



Pour les vaches en lactation et vaches tarées, « À compter du 1er avril 2027, les vaches ne devront plus être attachées continuellement durant tout leur cycle de production (d'un vêlage à l'autre) — elles devront avoir des possibilités suffisamment fréquentes de se mouvoir librement pour favoriser leur bien-être. »



Pour les aires de vêlage, « À compter du 1er avril 2029, les bovins de toutes les fermes devront vêler dans des enclos de vêlage, des cours ou des pâturages qui leur permettent de se retourner. »



Pour le logement des veaux à l'intérieur, « À compter du 1er avril 2031, les veaux en bonne santé, robustes et compatibles devront être logés en paire ou en groupes avant l'âge de 4 semaines »



Il n'est pas nécessaire de loger les veaux à l'extérieur par paire ou par groupe, mais le contact physique est nécessaire pour les veaux en bonne santé. « Les veaux logés à l'extérieur, y compris dans des huches, doivent pouvoir entrer en contact physique avec un autre veau, sauf s'ils doivent être séparés pour des raisons de santé ou protégés des intempéries. »

Lors d'un webinaire organisé le 21 janvier 2025 par les Producteurs de Lait du Québec et Lactanet financé par les Producteurs laitiers du Canada, dans le cadre du Projet national de transfert des connaissances en matière laitière, les **attentes minimales** actuelles en matière de liberté de mouvement ont été discutées :

«Les vaches doivent avoir la possibilité de se déplacer pendant au moins 15 % de l'année (55 jours) lors de l'utilisation des pâturages/aires d'exercice, si la température et les conditions le permettent.

OU

Les vaches doivent avoir la possibilité de se déplacer pendant au moins 55 jours par cycle de production lors du tarissement.

Les périodes d'exercice doivent durer au moins une heure par jour.»

Lors d'un panel du Symposium sur les bovins laitiers 2024, trois producteurs laitiers ont discuté de leurs adaptations à la ferme en fonction des exigences dans la Code de pratiques concernant la liberté de mouvement des vaches laitières et les veaux logés en paires ou en groupes. L'agronome Steve Adam, consultant en confort et bien-être des bovins laitiers, a animé ce panel. Les participants ont discuté des changements qu'ils ont effectués à leur ferme, de leurs motivations, des avantages, des défis et des recommandations pour ceux qui souhaitent effectuer des changements similaires sur leur entreprise.

Présentation des producteurs et de leurs adaptations à la ferme

Le producteur Richard Genest, de la Ferme Célijean Senc a parlé de l'agrandissement de son étable en 2022 pour y loger ses vaches tarées, ses vaches en préparation au vêlage et ses vaches fraîches sur un parc à litière profonde.



Photo A. Parc sur litière profonde. Photo B. Lactoduc dans le couloir d'alimentation pour traire les vaches fraîches. Crédit photo : Ferme Céliejean

Détails de l'installation laitière :

- Nombre de vaches en lactation : 90
- Bâtiment à stabulation entravée avec une extension de 198 x 65 pieds pour loger les vaches tarées, les vaches en préparation et les vaches fraîches sur parc à litière profonde, ajoutée en 2022.
- L'extension de l'étable permet d'accueillir 53 vaches.
 - Enclos pour 16 vaches tarées - 125 pi²/vache
 - Enclos pour 10 vaches en préparation - 130 pi²/vache
 - Enclos pour 27 vaches fraîches - 130 pi²/vache
- Les vaches fraîches sont traites dans le couloir d'alimentation via le lactoduc arrière.
 - 12 vaches traites à la fois

La productrice Sabrina Gagnon, de la Ferme Liégeoise Senc, a présenté son expérience en matière de logement des veaux en groupes avec une louve et de logement des vaches à l'approche du vêlage sur un parc à litière profonde.



Photo A. Parc sur litière profonde. Photo B. Logement des veaux en groupe avec une louve à la Ferme Liégeoise Senc. Crédit photo : Ferme Liégeoise Senc.

Détails de l'installation laitière :

- Nombre de vaches en lactation : 125
- Une étable à stabulation entravée avec alimentation automatisée et un enclos à litière profonde pour les vaches en préparation qui a été ajouté en 2018.
- Les veaux sont logés individuellement pendant les 15 premiers jours de leur vie, puis sont logés par groupes de 2 à 8 avec la louve.

La productrice Ana Maria Martin, de la Ferme Lorami, a parlé de son passage de l'élevage individuel de veaux attachés à l'élevage de veaux en groupe avec une louve.



Photos : Logement des veaux en groupe avec une louve à la Ferme Lorami inc.

Détails de l'installation laitière :

- Nombre de vaches en lactation : 60
- Bâtiment d'élevage en stabulation libre avec une litière profonde de sable et un système de traite robotisé construit en 2014.
- Les veaux femelles sont logés à l'intérieur dans deux enclos (450 pi² et 425 pi²) ayant 6 ou 7 veaux par groupe. Les veaux femelles sont

nourris avec une louve ayant deux stations pour prioriser le groupe âgé de 7 jours à un mois.

- Les veaux mâles sont logés individuellement à l'extérieur dans des huches et peuvent avoir des contacts avec leurs pairs.

Questions aux producteurs concernant les modifications apportées à leurs bâtiments d'élevage respectifs

Qu'est-ce qui vous a incité à effectuer ces changements à la ferme ?

Richard souhaitait une conception simple qui permette à ses vaches taries, en préparation et fraîches d'être confortables, car cette période de transition peut être difficile pour les vaches. Il souhaitait aussi pouvoir traire facilement les vaches fraîches dans la zone du parc à litière profonde, ce qui l'a incité à ajouter un lactoduc pour traire à l'arrière dans un couloir d'alimentation.

Sabrina fait remarquer que l'incendie d'une grange les a poussés à prendre des décisions en matière de construction sur l'exploitation. Ils ont décidé d'essayer un nouveau style de logement pour les veaux, avec des veaux logés en groupes et une louve. En outre, les génisses étaient déjà logées dans des cases à litière profonde. Par conséquent, pour le confort des vaches en préparation, il était logique de les loger dans un bâtiment à litière profonde.

Ana a transféré ses veaux dans un logement en groupes avec une louve afin d'améliorer le bien-être des veaux. Elle souhaitait également que la conception du logement des veaux soit plus flexible et permette d'optimiser la gestion du temps.

Quels ont été les avantages liés aux changements apportés à la ferme ?

Richard a noté les avantages suivants à loger les vaches taries, en préparation et fraîches sur une litière profonde :

- Amélioration du bien-être et de la facilité de vêlage.

- Moins d'interventions nécessaires, ce qui permet d'avoir plus de temps libre.
- Possibilité de laisser le veau avec la mère pendant 12 à 24 heures ; les employés vérifient que les veaux sont en sécurité et qu'ils sont bien allaités par la vache.
 - Il n'y a pas eu de problème pour faire passer les veaux de l'allaitement à la vache au biberon.
- Le revêtement de sol en caoutchouc dans le couloir d'alimentation fonctionne bien pour les vaches qui passent d'une stabulation entravée à une stabulation à litière profonde.

Sabrina a relevé les avantages suivants de loger les vaches près du vêlage dans des enclos à litière profonde et de loger les veaux en groupes avec une louve :

- Les vaches à l'approche du vêlage ont bénéficié d'un meilleur bien-être et d'une plus grande facilité de vêlage lorsqu'elles étaient logées dans des enclos à litière profonde.
- La louve a fourni des données supplémentaires pour aider à surveiller les veaux, par exemple en fournissant des informations sur la quantité de lait bue par les veaux.

Ana a noté les avantages suivants concernant les veaux logés en groupes avec une louve :

- La louve a permis de gagner du temps et d'améliorer la flexibilité de la gestion tout en permettant de grouper les veaux et de continuer à bien les surveiller.

Quels ont été les défis liés aux changements survenus dans l'entreprise et quelles solutions ont été mises en œuvre ?

Richard a relevé les défis et les solutions qui suivent concernant le logement des vaches tarées, en préparation et fraîches sur un parc à litière profonde :

- Défi : Risque accru de mammite pour les vaches fraîches lors des

journées chaudes.

- Solution : Élaboration d'un programme de vaccination avec le vétérinaire.
- Défi : Les employés ont besoin d'une formation sur la manipulation et la traite des vaches en stabulation libre.
 - Solution : Lactanet est venu dispenser une formation.
- Défi : Ajouter de la paille deux fois par semaine ; c'est une longue procédure.
 - Solution potentielle : Penser à acheter un Tomahawk pour aider à ajouter de la litière.
- Défi : Les vaches semblent éprouver un certain stress les premiers jours lorsqu'elles sont de nouveau attachées dans leur stabulation entravée.
 - Solution potentielle : Envisager de passer à une étable à stabulation libre.

Sabrina a relevé les défis et les solutions suivants pour loger les veaux en groupes avec une louve :

- Défi : Tétage
 - Solution (qui a aidé) : Les veaux ont toujours un accès libre à l'eau, au foin et à la moulée fraîche, et sont logés individuellement jusqu'à 15 jours de vie.
- Défi : Risque accru de maladie
 - Solution : Loger les veaux individuellement entre 0 et 15 jours de vie et s'efforcer de les maintenir dans un environnement propre.

Ana a relevé les défis et les solutions suivants concernant les veaux logés en groupe avec une louve :

- Défi : Une épidémie de maladie a obligé à séparer tous les veaux.
 - Solution : Communication rapide avec le vétérinaire et utilisation d'un désinfectant plus puissant pendant le nettoyage.
 - Solutions préventives : Nouveau programme de vaccination des veaux, introduction des veaux au groupe lorsqu'ils sont assez vigoureux (entre 7 à 10 jours d'âge), et maintien des veaux en

petits groupes (6-7 individus) pour réduire la concurrence et la propagation des maladies. Il faut également continuer à se concentrer sur une bonne régie des veaux pour les maintenir en bonne santé (par exemple, assurer un environnement propre et un colostrum de bonne qualité).

Quelles recommandations donneriez-vous aux producteurs désireux d'apporter des changements à leurs bâtiments d'élevage ?

Recommandations générales :

- Visiter des exploitations qui ont apporté des modifications similaires à celles que vous souhaitez apporter.
- Discuter des modifications avec votre vétérinaire et d'autres conseiller(ère)s intéressés au bien-être des vaches laitières.
- Tenir compte des périodes de boums de vêlages pour vous assurer que vous ne manquerez pas d'espace dans votre aire de vêlage ou dans vos enclos.
- Réfléchir à la manière dont les veaux seront retirés en toute sécurité de l'aire de vêlage et facilement déplacés vers l'aire de logement des veaux.

Partager



By Jessica St John, M.Sc.

Professionnelle en production laitière – confort et bien-être

